

DECRET N°84-455 du 6 Décembre 1984

portant création d'un comité ad hoc chargé  
de l'étude de la privatisation et de la  
liquidation de certaines entreprises d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa  
séance du 28 Novembre 1984,

DECRETE :

Article 1er - Il est créé un comité ad hoc chargé de l'étude de la  
privatisation et de la liquidation de certaines entreprises d'Etat.

Article 2 - Le comité est composé comme suit :

Président : Camarade Abdou Ramani MALIKI-BATEI

Rapporteur : Camarade Yves VINYOR,

Membres : - Léonard GBAGUIDI,  
- Mathias GOGAN,  
- Mohamed DAMIEN,  
- Albert CHINCOUN et  
- Mouyinou SANNI AGATA.

Article 3 - Le comité a pour mission de définir la stratégie de  
privatisation ou de liquidation des entreprises ci-après :

1 - Ouverture au Secteur Privé ou participation accrue du Secteur  
Privé

S O B E T E X

O B I

O N A T H O.

.../...

SOTRACOB  
SONAE  
SONACOTRAP  
SONATRAC  
AGB/SOGECCB

- Liquidation

IBETEX

C I B

Le comité procédera en outre à une étude sur la viabilité économique et financière de Trans-Bénin.  
Article 4.- Le comité peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

Article 5.- Les conclusions des travaux dudit comité doivent être déposées au Chef de l'Etat le 31 Janvier 1985 au plus tard.

Article 6.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 6 décembre 1984

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Finance  
et de l'Economie,

Pour Le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République, Chargé  
du Plan et de la Statistique

Hospice ANTONIO.-

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
des Entreprises Publiques  
et Semi-Publiques,

André ATCHADE  
Ministre intérimaire.

Didier DASSI

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 2 SGCEN 4 Présidents et Membres 7  
MFE-MJIEPSP-MPS 10.-